

Nom
Adresse
CP + ville

Objet : Adhésion portage de repas

Herblay sur Seine,
Le

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à notre échange téléphonique, vous trouverez ci-joint les documents pour un portage de repas :

- La fiche d'adhésion à compléter et à nous retourner,
- Les menus (exemplaire à nous retourner, merci de barrer les jours sans plateau repas et de bien rayer les plats que vous ne souhaitez pas. Dès la mise en place du portage, les choix de menus pourront être transmis via le livreur. Si vous désirez une copie de vos choix de repas, merci de nous l'indiquer),
- Les consignes de réchauffage,
- La plaquette Maison Le Roux,
- Les conditions générales de vente en deux exemplaires (un exemplaire à dater, signer et à nous retourner),
- Un RIB Maison Le Roux,
- Un mandat de prélèvement SEPA. Si vous êtes intéressés par ce mode de paiement, veuillez nous retourner le formulaire, après l'avoir daté et signé ainsi qu'un RIB.

Dès réception des documents d'adhésion, la mise en place du portage est effective sous quelques jours.

Aucun frais de dossier n'est demandé. Toutefois, en cas d'annulation des repas, ceux-ci restent facturés pendant 6 jours à partir de la date communiquée au Service Client.

Pour rappel : Le règlement des prestations s'effectue dès réception de la facture en fonction du mode choisi (prélèvement, virement ou chèque).

En aucun cas, un membre du personnel de la Maison Le Roux vient au domicile des clients réclamer un règlement ou toute autre contrepartie.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Service Clients
01 39 60 59 92

MAISON LE ROUX